

Banques alimentaires Canada

Stimuler le secteur caritatif au Canada

Un plan d'incitation fiscale pour les dons d'aliments à des fins de bienfaisance

Janvier 2012

Stimuler le secteur caritatif au Canada

Un plan d'incitation fiscale pour les dons d'aliments à des fins de bienfaisance

Résumé

À l'heure actuelle, ni le fédéral ni le provincial n'offrent d'incitatifs fiscaux pour les dons d'aliments à des fins de bienfaisance que les fabricants, les importateurs, les distributeurs ou les détaillants font aux banques alimentaires au Canada. Sur le plan fiscal, les aliments invendus sont traités de la même manière, qu'ils soient jetés aux ordures ou donnés à une banque alimentaire.

Le présent document avance une proposition fiscale simple qui remédierait à la situation et stimulerait les dons d'aliments essentiels aux banques alimentaires du Canada, augmentant ainsi la quantité d'aliments offerts aux 900 000 Canadiens qui fréquentent ces banques chaque mois.

Plan : **Créer un incitatif fiscal pour stimuler les dons d'aliments à des fins de charité aux banques alimentaires au Canada.**

Proposition : **Permettre aux fabricants, importateurs, distributeurs et détaillants de produits alimentaires de déduire de leur revenu imposable le coût de production des aliments donnés aux banques alimentaires majoré de la moitié de la plus-value non réalisée (la déduction maximale étant le double du coût de production).**

Manque à gagner possible : jusqu'à 15 000 000 \$ par an.

Nécessité de cette proposition

En mars 2011, 851 014 personnes différentes ont reçu l'aide d'une banque alimentaire au Canada. Le taux de recours aux banques alimentaires est demeuré essentiellement le même qu'en 2010 et a connu une hausse de 26 % par rapport aux taux d'avant la récession. Les banques alimentaires au Canada ont aidé plus de 700 000 personnes chaque mois depuis près de 12 ans¹.

Chaque année, les banques alimentaires recueillent plus de 90 millions de kg d'aliments qu'elles remettent à des personnes dans le besoin. Il s'agit d'une quantité considérable d'aliments, mais elle ne représente que 0,4 % de la valeur des produits alimentaires fabriqués annuellement au

¹ Banques alimentaires Canada, *Bilan-Faim 2011*, Toronto, Banques alimentaires Canada. Sauf indication contraire, toutes les données proviennent du sondage *Bilan-Faim* de Banques alimentaires Canada.

Canada². La majorité des banques alimentaires fournissent une fois par mois des denrées permettant aux personnes qu'elles aident de subsister de trois à cinq jours.

En raison de la forte augmentation du recours aux banques alimentaires à la suite de la récente récession, 35 % des banques n'ont pas suffisamment d'aliments actuellement pour répondre aux besoins de leurs collectivités, 30 % manquent de financement et 50 % doivent donner moins de nourriture à chaque ménage que ce qu'elles donnaient avant la récession. Indépendamment de la santé de l'économie, les banques alimentaires luttent depuis des années pour trouver suffisamment d'aliments et d'argent pour garnir un peu le garde-manger des familles.

Près de la moitié des banques alimentaires sont entièrement gérées par des bénévoles et la majorité d'entre elles – 70 % – ne reçoivent aucune aide financière du gouvernement. Moins de 5 % des banques alimentaires reçoivent du financement du gouvernement fédéral et la majorité de celles qui reçoivent du financement du gouvernement provincial sont situées dans deux provinces seulement, le Québec et le Nouveau-Brunswick.

Les banques alimentaires aident les Canadiens dans le besoin et le gouvernement soutient très peu leur travail. Leur raison d'être, c'est de donner des aliments. Cependant, rien dans les lois n'encourage les dons en nature.

Voici des exemples provenant de l'Agence du revenu du Canada qui prouvent qu'il n'y a aucun avantage fiscal lié aux dons d'aliments à des banques alimentaires. En effet, le traitement des aliments donnés ou jetés est le même.

EXEMPLE 1 : PAIN EN SURPLUS DONNÉ

La boulangerie Giovanni donne du pain ayant une juste valeur marchande (JVM) de 1 000 \$ à une banque alimentaire locale, un organisme de bienfaisance enregistré. Pour l'entreprise, le prix du pain s'élève à 500 \$, soit la moitié du prix de vente. L'organisme de bienfaisance remet à l'entreprise un reçu aux fins de l'impôt de 1 000 \$.

Calcul du revenu imposable

Vente de pain	50 000 \$
Plus la JVM du pain donné	<u>+ 1 000 \$</u>
Revenu	51 000 \$
Moins le coût de production	<u>- 25 500 \$</u>
Revenu net	25 500 \$
Moins la déduction fiscale pour le pain donné	<u>- 1 000 \$</u>
Revenu imposable	24 500 \$

² Conseil canadien des distributeurs en alimentation, Fédération canadienne des épiciers indépendants et Produits alimentaires et de consommation du Canada, 2006, *État de l'industrie des produits alimentaires et de consommation*.

EXEMPLE 2 : PAIN EN SURPLUS JETÉ

La boulangerie Giovanni produit du pain pour une valeur de 51 000 \$. Elle en vend pour 50 000 \$ et jette le stock excédentaire d'une valeur de 1 000 \$.

Calcul du revenu imposable

Vente de pain	50 000 \$
Moins le coût de production	<u>- 25 500 \$</u>
Revenu imposable	24 500 \$³

À l'heure actuelle, le donateur peut déduire de son revenu imposable la juste valeur marchande d'un don d'aliments, tout en reportant la juste valeur marchande du don à titre de revenu. Nous proposons de modifier la *Loi de l'impôt sur le revenu* pour permettre au donateur :

- de reporter seulement le coût de la marchandise à titre de revenu;
- de déduire le coût de la marchandise des produits donnés majoré de la moitié de la plus-value non réalisée, le total n'excédant pas le double du coût de la marchandise.

Appuis recueillis

« Le plan fiscal permettra d'aider plus de Canadiens dans le besoin. Il encouragera les entreprises qui appuient déjà les banques alimentaires à augmenter leurs dons afin de nourrir ceux qui ont faim. Il incitera aussi les entreprises alimentaires qui n'appuient pas ces banques à envisager de le faire. Les entreprises donatrices et les banques alimentaires locales en profiteront, mais ce sont les centaines de milliers de familles canadiennes qui font appel aux banques alimentaires chaque mois qui en profiteront le plus. » [traduction]

- Darryl Rowe, président, McCain Foods (Canada)

« Le plan fiscal proposé offre aux entreprises un incitatif très intéressant qui les encouragera à donner davantage d'aliments aux organismes de bienfaisance. Ainsi, des milliers de tonnes de denrées alimentaires ne finiront pas aux ordures, les grands donateurs s'impliqueront davantage et les banques alimentaires donneront des aliments à un plus grand nombre de familles dans le besoin. » [traduction]

- Garth Whyte, président et chef de la direction, Association canadienne des restaurateurs et des services alimentaires

« Chaque année, nos membres donnent des millions de livres de provisions aux banques alimentaires et il est certain qu'un incitatif fiscal serait le bienvenu pour ceux qui donnent déjà

³ Agence du revenu du Canada, *Avantages fiscaux liés aux dons à des organismes de bienfaisance*, Ottawa, gouvernement du Canada.

et encouragerait les autres à en faire autant. L'organisme Banques alimentaires Canada accomplit un important travail de soutien auprès des Canadiens et les membres de PACC appuient sa politique visant à susciter davantage de dons d'aliments afin d'aider les personnes dans le besoin. » [traduction]

- **Nancy Croitoru, présidente et chef de la direction, Produits alimentaires et de consommation du Canada (PACC)**

Preuve du succès

La preuve recueillie aux États-Unis appuie la prémisse selon laquelle un tel incitatif fiscal au Canada donnerait une impulsion directe aux dons d'aliments à des fins de bienfaisance⁴.

Selon l'organisme Food Donation Connection, le nombre d'entreprises qui donnent des aliments a presque doublé entre 2005 et 2008 en raison de l'application de tels incitatifs fiscaux aux États-Unis. De plus, le nombre total de livres d'aliments donnés annuellement a doublé au cours de la même période⁵.

Selon presque tous les indices mesurables, l'application de ces incitatifs fiscaux aux États-Unis a effectivement fait augmenter la quantité d'aliments donnés aux organismes de bienfaisance qui distribuent des denrées alimentaires.

Bénéficiaires

La déduction reconnaîtrait la valeur des dons aux banques alimentaires enregistrées comme des organismes de bienfaisance lorsque ces dons sont faits par des fabricants, des importateurs, des distributeurs ou des détaillants de produits alimentaires constitués en personne morale. Elle ne s'appliquerait pas aux particuliers et ne viserait pas les produits « récupérables », soit les produits au détail jugés invendables par les détaillants et retournés au fabricant ou au distributeur.

Utilisation des dons

L'organisme qui reçoit les dons d'aliments doit être un organisme de bienfaisance enregistré qui distribue les aliments gratuitement. Les aliments donnés doivent être remis gratuitement au bénéficiaire.

⁴ Service de recherche du Congrès américain, *Report for Congress – Charitable Contributions of Food Inventory: Proposals for Change*, 16 janvier 2008.

⁵ Food Donation Connection, *Good Sam Hunger Relief Tax Incentive Impact*, présentation au comité des finances du Sénat américain, 29 septembre 2010.

Manque à gagner possible

Chaque année, environ 90 millions de kg d'aliments sont recueillis et distribués par les banques alimentaires au Canada. Les aliments proviennent de sources diverses, notamment de dons de fabricants, de distributeurs et de détaillants de produits alimentaires, de campagnes de collecte d'aliments dans la collectivité, d'entreprises de récupération et de programmes d'achat des banques alimentaires. Nous estimons qu'environ 25 % des aliments recueillis et distribués par les banques alimentaires – près de 23 millions de kg d'aliments – pourraient être admissibles à la déduction pour don de charité.

Les dons aux banques alimentaires sont habituellement évalués à 4,40 \$ le kilogramme. Par conséquent, 23 millions de kg à 4,40 \$ représentent une valeur totale de 101 200 000 \$, soit environ 0,1 % des 86 milliards de dollars d'aliments produits annuellement au Canada⁶. Actuellement, les fabricants et les distributeurs de produits alimentaires déduisent une grande partie de ce montant de leur revenu imposable à titre de perte d'entreprise. Même si les dons admissibles augmenteront grâce au nouvel incitatif que nous proposons, nous prédisons qu'il est peu probable que la diminution totale du revenu imposable de société s'élève à plus de 100 millions de dollars par an.

Une diminution du revenu imposable de 100 millions de dollars, à au taux d'imposition de 15 %, entraînerait un manque à gagner possible de 15 millions de dollars par an.

Les exemples qui suivent illustrent le résultat des changements proposés.

A. DON DE BOÎTES DE SOUPE SELON LE CALCUL ACTUEL

Un fabricant de produits alimentaires donne des boîtes de soupe ayant une juste valeur marchande (JVM) de 218 000 \$ à une banque alimentaire enregistrée comme organisme de bienfaisance. Pour le fabricant, le coût d'une boîte de soupe s'élève à 0,30 \$, ce qui totalise 60 000 \$. L'organisme de bienfaisance lui remet un reçu aux fins de l'impôt de 218 000 \$.

Calcul du revenu imposable

Vente de boîtes de soupe	1 962 000 \$
Plus la JVM (1,09 \$ par boîte) des boîtes données	<u>+ 218 000 \$</u>
Revenu	2 180 000 \$
Moins le coût de production	<u>- 600 000 \$</u>
Revenu net	1 580 000 \$
Moins la déduction fiscale pour le don	<u>- 218 000 \$</u>
Revenu imposable	1 362 000 \$

⁶ Conseil canadien des distributeurs en alimentation, Fédération canadienne des épiciers indépendants et Produits alimentaires et de consommation du Canada, 2006, *État de l'industrie des produits alimentaires et de consommation*.

B. DON DE SOUPE SELON LES CHANGEMENTS PROPOSÉS

Calcul du revenu imposable

Vente de boîtes de soupe	1 962 000 \$	
Plus le coût des boîtes de soupe données	<u>+ 60 000 \$</u>	
Revenu	2 022 000 \$	
Moins le coût de production	<u>- 600 000 \$</u>	
Revenu net	1 422 000 \$	
Moins la déduction fiscale pour le don	<u>- 120 000 \$</u>	(limitée au double du coût)
Revenu imposable	1 302 000 \$	

Conclusion

Le plan d'incitation fiscale pour les dons d'aliments à des fins de bienfaisance permettra d'augmenter la quantité d'aliments donnés aux banques alimentaires au Canada et de reconnaître l'importance de la contribution des fabricants, des importateurs, des distributeurs et des détaillants canadiens de produits alimentaires à l'égard des personnes et des familles dans le besoin.

Au sujet de Banques alimentaires Canada

Banques alimentaires Canada est l'organisme caritatif national qui représente et soutient la communauté des banques alimentaires partout au Canada. Nos membres, des banques alimentaires membres associés, et leurs organismes respectifs viennent en aide à 85 % des personnes qui ont recours aux programmes alimentaires d'urgence au pays. Nous nous efforçons de trouver des solutions à court et à long terme pour les 900 000 Canadiens qui reçoivent l'aide d'une banque alimentaire chaque mois.

Renseignements

Philippe Ozga

Gestionnaire, Relations gouvernementales

Banques alimentaires Canada

philippe@foodbankscanada.ca

613-863-5818